



PRÉFET DE LA CHARENTE

Angoulême, le

24 JAN. 2013

COURRIER ARRIVE

25 JAN. 2013

MAIRIE DE TOUVRE

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civile

Affaire suivie par : Thérèse BACLE  
Tél. : 05.45.69.60.00  
[therese.bacle@charente.gouv.fr](mailto:therese.bacle@charente.gouv.fr)

La préfète de la Charente

à

Mesdames et Messieurs les maires  
(pour information à Madame et Messieurs  
les sous-préfets d'arrondissements)

**OBJET :** Adaptation de la posture VIGIPIRATE

Suite à la décision prise par notre pays d'intervenir militairement au Mali et après évaluation de la menace terroriste, une adaptation de la posture vigipirate au niveau rouge renforcé du plan a été décidée à compter du 13 janvier 2013

Par conséquent, l'analyse des mesures prescrites m'amène à vous adresser les recommandations suivantes, en les adaptant à votre situation et en mobilisant vos moyens (services techniques, services administratifs et le cas échéant la police municipale) :

- Concernant les lieux ouverts au public, donner régulièrement des consignes de vigilance à destination de vos agents et des administrés fréquentant ces locaux en insistant notamment sur l'importance de signaler sans délai tout évènement inhabituel (découverte d'un colis suspect notamment) ;
- Veiller à la prise en compte des mesures relatives aux contrôles d'accès des bâtiments recevant du public ainsi qu'à la sécurisation des concentrations de personnes (manifestations sportives, culturelles, récréatives, ...) : filtrage des entrées, contrôle des bagages, adaptation de la capacité des équipes de gardiennage et organisation de rondes de surveillance externes ;
- Surveiller et protéger les bâtiments et lieux jugés sensibles, par les moyens habituels (installation de barrières notamment), y compris en réglementant les conditions de stationnement alentours (établissements scolaires, lieux de culte notamment) ;
- Adapter la sécurité dans les transports (notamment les transports scolaires et les transports de voyageurs) et sécuriser les réseaux en général (approvisionnement en eau par exemple) ;
- Rappeler à vos services l'importance de respecter les règles de sécurité des systèmes d'information

Dans ce contexte particulier, vous voudrez bien informer sans délai, la brigade de gendarmerie ou le commissariat compétent de tout fait marquant ou jugé important.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et d'avance, je vous en remercie.

La Préfète, -  
  
Danièle POLVÉ-MONTMASSON